



L'ÉCHO BLEU

BULLETIN D'INFORMATION DU PORT HERACLEA CAVALAIRE / NOVEMBRE 2023 # 12

TRAVAUX 



PROJET ECOBLEU : récompensé!

Le Secrétaire d'Etat chargé de la Mer, Hervé Berville a dévoilé les 11 lauréats de l'appel à projets « Ports de plaisance d'avenir » parmi lesquels figure le projet Ecobleu du Port de Cavalaire, seul port de surcroît de la Région Sud à être ainsi distingué!

Les 11 lauréats retenus pour les ports de plaisance se répartissent sur l'ensemble des façades maritimes de l'Hexagone et des Outre-mer. Aux côtés d'autres ports comme Brest, la Trinité sur mer, Argeles sur mer et bien d'autres encore, le port de Cavalaire se hisse au niveau des plus grands ! Cette démarche nationale accompagne les ports de plaisance de la France entière et les bases nautiques dans leurs projets de transformation, de modernisation, de transition écologique et énergétique, d'adaptation climatique. Sa mise en œuvre a été confiée au CEREMA, centre d'études et d'expertise sur les risques.

Les critères étaient nombreux et n'en déplaise aux détracteurs, le projet a coché toutes les cases !

- ✓ Améliorer la qualité du service aux usagers du Port
- ✓ Offrir de nouveaux services aux usagers du Port,
- ✓ Renforcer l'attractivité touristique dans une logique de tourisme durable,
- ✓ Mener des actions contribuant au verdissement et à la transition écologique du port,
- ✓ Améliorer l'intégration du Port dans la ville
- ✓ Être résilient par rapport au changement climatique

Autres conditions essentielles exigées par le Céréma pour le précieux sésame :

- La faisabilité technique
- Le financement et le budget déjà alloué,
- L'état d'avancement des études préalables et des procédures réglementaires
- Le planning prévisionnel de l'opération
- Le plan de financement envisagé

Tous les voyants étant au vert, le Comité de pilotage du Cerema a félicité la Ville de Cavalaire pour la grande qualité du projet! Nous allons ainsi bénéficier d'une possibilité de subvention de près d'un million d'euros! Une récompense que nous sommes fiers d'avoir obtenu grâce au travail de toutes les équipes mobilisées pour faire avancer

ce projet, malgré les difficultés et les nombreux freins rencontrés souvent en raison d'intérêts particuliers. Mais le résultat est là ! Cette distinction est une belle victoire, la reconnaissance d'un projet de qualité, essentiel au développement de notre territoire.

NOUVEAUX SANITAIRES

Deux nouveaux blocs sanitaires sur la Digue Est ont été ouverts suite à leur l'inauguration en septembre. Ils sont aux normes PMR, réalisés avec des matériaux de grande qualité tant pour le confort des plaisanciers que pour la facilité d'entretien par le personnel du port. Ils sont désormais accessibles à tous les plaisanciers grâce à un digicode qui leur est communiqué par la Capitainerie.

GARAGES DE LA DIGUE

Vous aurez sans doute constaté que depuis l'hiver 2022, les piliers, poutres et façades des 36 garages et des sanitaires de la Digue Est ont été démolis et intégralement reconstruits, suite au constat de malfaçons et de fissures structurelles importantes. Aidée par un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, la SPL a ainsi procédé à la reconstruction, ainsi qu'au remplacement à neuf de toutes les portes des garages, à la remise aux normes de l'éclairage et de l'alimentation électrique. Enfin, l'étanchéité des toitures a du être intégralement refaite avec, cette fois, un renfort supplémentaire (par rapport aux deux dernières qui avaient été réalisées il y a plus de vingt ans et à la construction), avec un revêtement carrelé renforcé et un acrotère surélevé en forme de vague pour renvoyer vers la mer l'eau qui venait jusque là passer au-dessus des toitures et endommager les portes des garages (effet de chasse lorsque de gros volumes tombent de 4m de hauteur). Cette toiture rénovée fait donc partie intégrante de l'ouvrage structurel de la digue, au même titre que les enrochements de la digue. Après validation des calculs de charges, l'accès pourra s'y faire au même titre que sur tout ouvrage d'infrastructure portuaire (digue Est, Quai P. Martin, môle et épi central du port, etc.).

Coût total de ces travaux : 1,15M€ HT



FONCTIONNEMENT

ATTENTION AUX DIMENSIONS

Nous procédons actuellement à une importante mise à jour de nos fiches clients-bateaux sur notre logiciel, en corrigeant les longueurs et largeurs erronées. Comme cela fut rappelé lors d'un précédent Echo Bleu, la dimension « HORS TOUT MAX. » est la seule considérée pour déterminer la catégorie de facturation. Nombreux sont les longueurs initialement enregistrées par rapport aux longueurs de coque ou de flottaison mentionnées dans les actes de francisation ou certificats d'immatriculation. Les copies de ces documents sont dans tous les cas obligatoires et doivent être à jour dans votre fiche client (version numérique scannée par le port ou à déposer depuis votre espace web client). De même, votre attestation d'assurance à jour doit être envoyée ou déposée sur votre espace client « tous les ans ».

MANDATS ET REVENUS LOCATIFS

Il est rappelé aux titulaires de garantie d'usage que pour percevoir des revenus locatifs, il leur est nécessaire de déclarer, préalablement, leurs absences via le mandat de mise à disposition, à retourner à la capitainerie en début d'année et par téléphone ou courriel, lors d'absence de courte durée. De plus, les assurances doivent être envoyées annuellement ainsi que la copie des papiers des navires, en premier envoi ou en cas de changement. En cas de changement de bateau, nous vous rappelons qu'il doit obligatoirement faire l'objet d'une information préalable à la Capitainerie. Toutes dimensions supérieures au contrat devra faire l'objet d'une validation écrite par le Maître de Port. Dans ce cas, l'autorisation d'occupation devra être retournée complétée et signée par son propriétaire.

FÉERIE DE NOËL



Comme tous les ans, la SPL met à disposition des propriétaires de navires, des guirlandes lumineuses à installer sur les mâtures pour les voiliers, mais également sur les bateaux moteurs ou pointus du port de Cavalaire. Notre personnel pourra vous assister dans l'installation et le branchement dès maintenant.

LE SAVIEZ-VOUS?

ÉVITEZ L'ÉLECTROLYSE

L'électrolyse peut se manifester par l'usure prématurée des anodes, l'apparition de phénomènes de corrosion sur les arbres inox et hélices bronze des coques polyester.

Les bons réflexes :

- Se débrancher de la borne lorsque que l'on n'est pas à bord,
- Ne pas laisser son câble trainer dans l'eau entre le navire et la prise de quai,
- Nettoyer régulièrement les fiches de prises,
- Vérifier ses anodes annuellement,

Signaler au port les événements anormaux. Également, nous souhaiterions savoir si certains plaisanciers ont mis en place, pour s'isoler du réseau du port, un isolateur galvanique répondant à la norme ISO EN 13297 et ISO 8846 ou un transformateur d'isolement. Si vous avez constaté une disparition de l'électrolyse, merci de nous le signaler.

PERSONNEL DU PORT

Max CELESTIN, notre nouveau Responsable Technique, suit désormais toute la maintenance et la sécurité du port. Il pourra également compter sur Julien OLIVIERO, Maître de Port Adjoint, en charge de toutes les interventions électriques. Enfin, Olivier BESSE a rejoint la SPL cet automne pour renforcer l'équipe des scaphandriers du port.

SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Vous l'avez peut-être déjà rencontrée sur l'eau, notre agent portuaire Marine DELAVAL a une autre passion, la course à pieds et plus spécifiquement l'ultra-trail. C'est ainsi qu'elle a participé récemment, pour la première fois à la mythique et plus emblématique course au monde « **La Diagonale des Fous** » ! 170Km pour traverser l'île de la Réunion, dans des conditions terribles pour les quelques « fous » qui osent s'y frotter, 10 000 m de dénivelées positives... qu'elle a parcouru en 44 heures la plaçant 6ème de sa catégorie! Nous lui renouvelons notre plus profond respect et toutes nos félicitations pour cette performance !



CONSEIL PORTUAIRE DU 20 JUILLET 2023

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des principaux points abordés lors du dernier Conseil Portuaire.

Conventions et AOT*

*AOT : *Autorisation d'Occupation Temporaire*

- Conventions avec la commune -

Mise à disposition de personnel communal :

La SPL ne dispose pas de moyens humains suffisant pour accomplir toutes ses missions. Elle fait appel à la commune pour des besoins humains récurrents (voirie et informatique) et liés au projet Ecobleu (Directeur de Projet).

De même, la commune avance des dépenses de fonctionnement récurrentes (Maintenance de la barrière d'accès Sainte-Estelle, prime d'assurance, téléphone) ou ponctuelles.

- Convention mise à disposition de personnel -

Comme l'année précédente, la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des ZMEL (Zone de Mouillage et d'Equipements Légers) du Rayol-Canadel-sur-Mer a été reconduite pour la saison 2023.

- AOT Terrasses des restaurants -

Les terrasses de restaurants qui sont situées sur le domaine maritime concédé en 2023 ont également été reconduites, pour une recette de plus de 14 000 €HT.

- Marchés forains / Activités nautiques -

Les marchés forains nocturnes ont généré plus de 17000€TTC et les AOT des activités nautiques plus de 168 000€HT de redevances (loueurs professionnels de bateaux, kiosques et terrasses pour les loueurs sans permis, visite de calanques, vedettes à passagers, sports nautiques tractés, etc.).

La convention avec Sailing Evasion a été reconduite, elle prévoit 4 sorties au bénéfice du Centre Ado de la Commune en contrepartie, lui a été appliqué une facturation sur la base de la longueur (critère le moins discriminant), soit une catégorie 12 m au lieu d'une fois et demi sa catégorie applicable pour les catamarans. Le Président du Conseil Portuaire a fait remarquer que les tarifs des terrasses des restaurants seront réévalués en 2024 par rapport aux autres AOT terrestres.

La mise à disposition par la SPL à la commune et à l'office de tourisme d'un espace sur le parking Saint Pierre est accordée à titre gracieux. L'électricité consommée provient du réseau communal. Il en est de même pour l'espace Sainte Estelle.

Tarifs des stationnements 2023

Les parkings du port sont en zone verte. Ils sont payants de 9h à 20h du 1er juin au 30 septembre.

La première heure est gratuite, puis 1€ par heure.

La 11ème heure étant facturée 13€. Lorsque l'on reste 24h, le stationnement coûte 23€. Les plaisanciers n'ont plus besoin de se déplacer jusqu'à l'horodateur pour gérer la durée de stationnement grâce aux applications

Paybyphone et Flowbird. Également, les plaisanciers et les professionnels peuvent disposer de cartes d'abonnement. Concernant les plaisanciers, l'abonnement est de date à date et revient à :

35€ les 7 jrs,

- 55 € les 15 jrs,

- 90€ les 30 jrs.

La digue Revest sera réservée aux cartes parking plaisanciers. Pour une durée très courte, les applications paybyphone et flowbird pourront être utilisées.

Pour 2024, les mois de juin et septembre devraient bénéficier d'une réduction par rapport à juillet et août.

Travaux

Les travaux importants réalisés pour les nouveaux sanitaires de la Digue Est ainsi que les travaux d'étanchéité et de reconstruction des 36 garages du bassin Est sont évoqués plus en détails dans ce bulletin d'information. Ils seront utilisés par les plaisanciers, la SPL, les professionnels de la mer et du nautisme, les stations de gonflage.

Concernant l'aménagement du village technique, les ateliers de la falaise seront effectués après les aménagements de l'espace technique.

Evolution du port

L'année 2023 a été une année d'étude, d'analyse et de consolidation des fondamentaux pour le port dans un environnement plutôt instable.

Le projet Ecobleu doit permettre de répartir à terme le poids des dépenses du port sur des activités autres que la plaisance, essentiellement terrestres, parkings et le centre d'animation.

Jusqu'à la fin des travaux, nous n'envisageons pas d'évolution significative du chiffre d'affaires du port. Une étape importante a été franchie le 15 mars 2023 avec la désignation du **nouveau groupement de maîtrise d'œuvre**, composé de TPF Ingénierie, spécialisé dans les travaux publics, Otéis, spécialisé en ingénierie maritime et environnementale et Rougerie Tangram, architecte urbaniste et paysager. Les études préalables ont été lancées. Du fait des fonds des garanties d'usage, nous sommes plutôt sereins pour la suite des opérations.

Par ailleurs, les effectifs annuels sont stables.

Le recrutement externe d'un responsable maintenance et entretien a été satisfait par une promotion interne. Cela a été perçu de manière très positive par le personnel et permet une certaine économie.

Plan de réception des déchets

La directive 2000/59/CE définit les « déchets d'exploitation des navires » comme les déchets qui sont produits durant l'exploitation d'un navire et qui relèvent des annexes I, IV et V de MARPOL, c'est-à-dire les déchets d'hydrocarbures, les eaux résiduaires et les ordures des navires.

Elle n'intègre pas les fusées de détresse.

Pyréo, l'organisme de recyclage des engins pyrotechniques périmés, prend en charge gratuitement tous les dispositifs rapportés aux professionnels. En ce qui concerne le plan de réception des déchets d'exploitation des navires actuel, il est adapté. Il permet de gérer sereinement les déchets d'exploitation générés. Par ailleurs, suite aux divers arrêts sécheresse et après avoir consulté les professionnels, la commune a demandé des dérogations auprès de la préfecture du Var.

Questions diverses

Professionnels :

De plus en plus de particuliers font de la location de bateaux. Les contraintes sont différentes des professionnels. Lorsque plusieurs bateaux sont mis à disposition par les particuliers, ces derniers doivent être considérés comme des professionnels par la gestion portuaire. Le port effectuera des contrôles sur les plateformes internet, notamment, Clic&Boat, pour récupérer les immatriculations des navires et leurs emplacements. Un rappel de la réglementation sera effectué et l'assurance spécifique réclamée.

Les activités non encadrées ne doivent pas être acceptées.

Une édition Port Heraclea - Directeur de la publication : P. LEONELLI - Comité de rédaction : M.E. QUIROUARD-FRILEUSE/V. DUBILLE/C. GRIMAL - Tirage : 100 exemplaires + version en ligne

Plaisanciers :

Autorisation d'occupation pour les titulaires de Garanties d'usage :

Le contrat de mise à disposition d'un poste vient préciser le poste, le bénéficiaire et la catégorie du navire occupant. Il est obligatoire, vient en complément du contrat de garantie d'usage et est gratuit (mis à part les frais de gestion annuels préalablement dus) pour la catégorie et la durée de validité de la garantie d'usage.

Dimensions du bateau.

Les dimensions du navire sont hors tout. Les données qui figurent sur les actes de francisations et titres de propriété indiquent des longueurs de coque ou de flottaison, elles ne seront plus prises en compte par la SPL.

Les comptes :

Comptes 2021 ont été établis par un expert-comptable et certifiés par un commissaire aux comptes. Ils sont consultables au greffe du tribunal de Fréjus ou sur des sites comme societe.com.

Condamnation :

La commune a été condamnée à verser au groupement Corinthe (précédant groupement de maîtrise d'œuvre), la somme de 250.000€, pour le paiement d'avenants au contrat.

Ce risque avait été provisionné par la commune. Cette somme est exécutoire. Elle sera donc payée par la commune.

Néanmoins, la commune envisage de se pourvoir en cassation.

Les documents qui manquent à la commune ne devraient pas empêcher la SPL de travailler.

LES SAUVETEURS EN MER

LA SPL SOUTIEN LES BENEVOLES DE LA SNSM

Comme le PDG s'y était engagé, la SPL participe au financement de la future nouvelle Vedette de Sauvetage Côtier (VSC 1) de la Station de Cavalaire, qui sera baptisée « **Amiral Jacques MEHEUT** » en mémoire de l'ancien Délégué Départemental SNSM du Var, à l'origine de la création de la station, décédé en octobre 2023. La livraison de cette nouvelle vedette est prévue pour l'été 2024.

LA SNSM FONCTIONNE AVEC DES DONS ET A BESOIN DE VOUS

Si près de 500 adhérents participent régulièrement et fidèlement tous les ans en donnant à la SNSM, il n'en reste pas moins qu'avec près de 1100 places de port, le compte n'y est pas. La SNSM a besoin de vous et de vos dons pour vivre. Vos dons participent à financer les formations, les équipements, les moyens de sauvetages pour sauver et assister les plaisanciers 24h/24. Les bénévoles comptent sur vous pour les aider à accomplir leur mission. Vous retrouverez sur notre site internet un lien pour effectuer un don en ligne, ou à l'accueil de la Capitainerie, un bulletin de don à la SNSM.

